

Cascade des Brochaux depuis les Lindarets



Une randonnée proposée par Vallée d'Aulps Tourisme

Une randonnée facile au départ des Lindarets, connu pour ses chèvres et son architecture traditionnelle, jusqu'à la magnifique Cascade des Brochaux. Le sentier serpente à travers les bois et vous êtes bercé par le murmure apaisant d'une jolie rivière.

En approchant de la Cascade des Brochaux, le doux murmure de l'eau qui s'écoule se fait entendre. La cascade, véritable joyau naturel, déverse ses eaux dans une piscine naturelle. C'est l'endroit idéal pour une pause détente, un pique-nique en pleine nature ou simplement pour profiter du calme réconfortant.



Trace n° 82095740

Durée	1h 35	Difficulté	Facile
Distance	4,22 km	Retour point de départ	Oui
Dénivelé positif	135 m	Activité	Pédestre
Dénivelé négatif	135 m	Commune	Montriond (74110)
Point haut	1 608 m	Régions	Alpes, Chablais
Point bas	1 473 m		



Description

Quelques places de stationnement en bord de route aux Lindarets.

(D/A) Depuis le village des Lindarets, remonter la route en bitume en direction de la station de ski. Arriver à une fourche.

(1) Bifurquer à gauche pour suivre la route des Lindarets. Dépasser la gare supérieure de la Télécabine d'Ardent et rejoindre le panneau "Les Barnettes", devant le restaurant "Les Alpagnes".

(2) Aux Barnettes, prendre le sentier côté droit au-dessus du restaurant "Les Alpagnes", en suivant la direction donnée par le panneau directionnel "Les Brochaux". Suivre le sentier situé sous le Télésiège de la Léchère, au bord de la rivière. Le sentier suit une montée légère mais continue, tantôt dans le forêt, tantôt dans une clairière.

(3) Rester côté droit de la rivière jusqu'à l'entrée de la forêt pour atteindre le village des Brochaux, puis la cascade.

(4) Aux Brochaux, traverser le pont et aller en face pour rejoindre la Cascade des Brochaux, déjà en vue.

(5) Faire le retour par le chemin inverse jusqu'au lieu de stationnement **(D/A)**.

Points de passages

D/A Village des Lindarets, Montriond
N 46.210633° / E 6.774206° - alt. 1 473 m - km 0

1 Croisement - Gare Supérieure du Télécabine
N 46.208573° / E 6.775554° - alt. 1 496 m - km 0.28

2 Les Barnettes
N 46.207005° / E 6.780478° - alt. 1 523 m - km 0.7

3 Bord de la rivière
N 46.203287° / E 6.783281° - alt. 1 545 m - km 1.21

4 Les Brochaux. Refuge de l'Abri cotine
N 46.198752° / E 6.787434° - alt. 1 579 m - km 1.87

5 Cascade des Brochaux
N 46.197384° / E 6.789456° - alt. 1 608 m - km 2.11

D/A Village des Lindarets, Montriond
N 46.210633° / E 6.774206° - alt. 1 473 m - km 4.22

Informations pratiques

Itinéraire très fréquenté en juillet-août.

À proximité

(D/A) Village des Lindarets (village des chèvres)

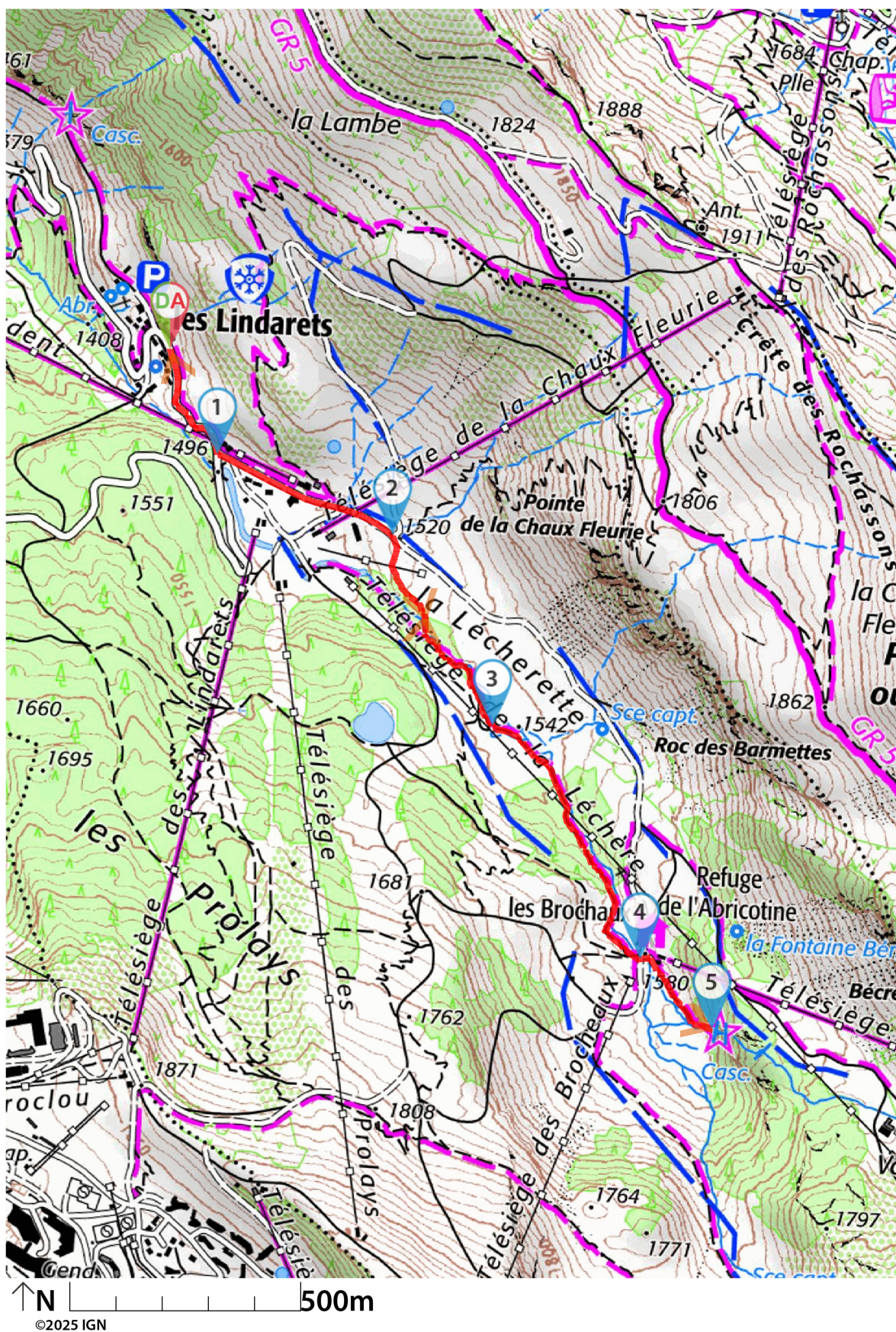
(5) Cascade des Brochaux

(4) Refuge de l'Abri cotine

Donnez-nous votre avis sur <https://www.visorando.com/randonnee-cascade-des-brochaux-depuis-les-lindaret/>

En savoir plus : - 1748 Rte des Grandes Alpes

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Soyez toujours prudent et prévoyant lors d'une randonnée. Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique. Connaître ses limites et savoir renoncer à poursuivre une randonnée.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements, carte numérique ou papier de la randonnée... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.